

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur les enfants
et le conflit armé à Sri Lanka***Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Il porte sur la période allant du 1^{er} août 2005 au 30 septembre 2006 et fournit des informations sur le respect des engagements pris et les progrès accomplis pour faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants et les autres graves violations commises à l'encontre des enfants touchés par le conflit armé à Sri Lanka.

Le rapport note qu'en dépit de leurs précédents engagements, les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) continuent d'utiliser et de recruter des enfants. En outre, un fait nouveau particulièrement inquiétant au cours de la période considérée a été l'accroissement du nombre d'enfants enlevés et recrutés dans l'est du pays par la faction Karuna, un groupe dissident des LTTE.

Le présent rapport contient une série de recommandations visant à assurer une meilleure protection des enfants touchés par la guerre à Sri Lanka.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et porte sur la période allant du 1^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006. Il fournit des informations sur le respect des engagements pris et les progrès accomplis pour faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants et les autres graves violations et sévices commis à l'encontre des enfants touchés par le conflit armé à Sri Lanka – enlèvements; meurtres et mutilations; viols et autres violences sexuelles, attaques visant des écoles et des hôpitaux et refus de laisser les enfants bénéficier de l'aide humanitaire¹.

2. Un groupe de travail chargé de la surveillance et de la communication de l'information sur les violations a été établi à Sri Lanka et sa réunion inaugurale a eu lieu le 26 juillet 2006. Ce groupe de travail n'a épargné aucun effort pour vérifier l'exactitude et la fiabilité des informations présentées.

II. Aperçu de la situation qui règne actuellement sur les plans politique, militaire et social

3. Depuis 1983, Sri Lanka² est affecté par un incessant conflit entre son gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), conflit qui aurait fait plus de 65 000 morts et plus de 800 000 personnes déplacées, et a porté préjudice à l'ensemble de la population, notamment au nord et à l'est du pays. En février 2002, le Gouvernement et les LTTE ont signé un accord de cessez-le-feu négocié par la Norvège, portant création de la Mission de suivi à Sri Lanka, composée des membres des cinq pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède), qui est chargée de surveiller l'application dudit accord.

4. Au cours de la période à l'examen, l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et les LTTE est resté en vigueur en dépit de la montée de la violence, notamment après mai 2006. Entre le 1^{er} novembre 2005 et le 31 octobre 2006, la Mission de suivi à Sri Lanka a statué sur 662 violations du cessez-le-feu, dont 193 par le Gouvernement, 451 par les LTTE et 18 par la faction Karuna. Elle a notamment statué sur 106 violations liées à l'enlèvement et au recrutement d'enfants³.

5. En novembre 2005, le Président Mahinda Rajapakse a remporté les élections présidentielles auxquelles les LTTE ont fait obstruction dans certaines parties du nord et de l'est du pays. Depuis début décembre 2005, la violence s'est intensifiée avec des attaques quasiment journalières contre le personnel des forces de sécurité; le meurtre de membres et de partisans des LTTE et d'autres factions des Tamouls, y compris à la faction Karuna dissidente des LTTE⁴; l'assassinat de personnalités

¹ Conformément à l'article premier de la Convention relative aux droits de l'enfant, aux fins du présent rapport, un enfant signifie tout être humain âgé de moins de 18 ans.

² Voir annexe pour la carte de Sri Lanka.

³ La Mission a pris 37 décisions contre les LTTE pour enlèvements; 60 décisions contre les LTEE pour recrutement d'enfants; 3 décisions contre le Gouvernement pour enlèvements; 6 décisions contre la faction Karuna pour enlèvements.

⁴ Le parti politique non enregistré, Tamil Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP), qui est dirigé par Vinayagamorthy Muralitharan, alias colonel Karuna, est plus communément connu sous le nom de « faction Karuna », et est ainsi dénommé dans le présent rapport. En mars 2004, la faction Karuna s'est séparée des LTTE dans la province de l'Est.

publiques et militaires éminentes; des affrontements entre la marine sri-lankaise et des unités maritimes des LTTE; et la multiplication du nombre de morts et de blessés civils. La situation s'est encore exacerbée avec les actions armées de la faction Karuna et l'attentat-suicide à la bombe contre le commandant de l'armée à Colombo le 25 avril 2006, qui ont provoqué les représailles d'une durée limitée lancées par le Gouvernement contre des positions des LTTE.

6. Le conflit s'est encore aggravé après le 22 juillet 2006, date à laquelle les LTTE ont fermé les écluses sur le fleuve Mavilaru, ce qui aurait compromis l'approvisionnement en eau de 15 000 familles dans le district de Trincomalee. Le Gouvernement a lancé une opération militaire pour obtenir le contrôle de cette zone et a rouvert les écluses. L'affrontement s'est étendu à la ville de Muttur et a entraîné le déplacement d'environ 50 000 personnes. Au 27 août, le Gouvernement avait capturé une bonne partie des zones contrôlées par les LTTE à Trincomalee, y compris Sampur. Le 11 août, lors d'incidents militaires séparés, les LTTE ont attaqué les lignes de défense avancées qui séparent les zones contrôlées par le Gouvernement et celles qu'ils contrôlent eux-mêmes à l'extrême sud de la péninsule de Jaffna. Le Gouvernement a riposté en attaquant plusieurs postes de la ligne de front dans les zones contrôlées par les LTTE dans les districts de Jaffna, de Kilinochchi, de Trincomalee et de Batticaloa.

7. Les affrontements susmentionnés ont entraîné la fermeture de la route A9⁵, ce qui a considérablement réduit l'accès au district de Jaffna et à la zone de Vanni (districts de Kilinochchi et de Mullaitivu), ainsi que le déplacement de plus de 40 000 civils dans les districts de Jaffna et de Kilinochchi et de plus de 60 000 civils dans le district de Batticaloa. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'escalade de la violence et l'insécurité auraient provoqué entre avril 2006 et le 22 octobre 2006 le déplacement de 201 835 personnes au total (54 794 familles), chiffre à ajouter à plus de 312 712 personnes précédemment déplacées suite au conflit et aux 15 859 réfugiés sri-lankais (4 665 familles) qui seraient arrivés à Tamil Nadu (Inde) depuis le début de 2006. Suite à ses nombreux déplacements dans les zones de combat en constante évolution et à proximité de celles-ci, la population civile, en particulier les enfants et les jeunes, continue d'être exposée aux risques accrus posés par la présence d'engins non explosés et de mines antipersonnel.

8. Dans ce contexte de tensions exacerbées et d'activités militaires accrues dans le pays, aussi bien l'assistance humanitaire et l'aide au développement sont entravées par les difficultés d'accès aux bénéficiaires que par le durcissement de la position du Gouvernement pour ce qui est d'approuver les opérations d'organisations non gouvernementales internationales et autres, en particulier dans le nord et l'est du pays. Ceci s'est traduit par une réduction de l'appui humanitaire et de l'aide au développement en faveur de la population affectée, notamment des enfants vulnérables, assortie de difficultés d'accès des observateurs indépendants aux zones touchées.

9. Le 31 mai 2006, le Conseil de l'Union européenne a inscrit les LTTE sur sa liste d'organisations terroristes appelant l'application de mesures spécifiques. Aussi les LTTE ont-ils instamment demandé le retrait, avant le 1^{er} septembre 2006, des observateurs de la Mission de suivi à Sri Lanka envoyés par les États membres de l'Union européenne. En outre, les derniers pourparlers sur la mise en œuvre de

⁵ La route A9 est le seul accès routier aux zones contrôlées par les LTTE dans le nord, ainsi qu'à Jaffna.

l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement sri-lankais et les LTTE à Genève les 28 et 29 octobre n'ont pas abouti.

10. Le Gouvernement sri-lankais a nommé un nouveau ministre chargé de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme et a revitalisé le comité permanent et le groupe de travail interministériel sur les droits de l'homme qui ont, entre autres, joué un rôle important dans la suite donnée aux enquêtes sur certains cas. Début 2006, le Code pénal sri-lankais a été modifié pour y inclure une nouvelle infraction, à savoir le recrutement d'enfants âgés de moins de 18 ans dans les groupes armés. En septembre, le Président a annoncé la création d'une commission d'enquête spéciale, avec la participation d'observateurs internationaux, chargée d'enquêter sur diverses violations graves des droits de l'homme commises depuis août 2005, dont plusieurs cas décrits plus loin dans le présent rapport.

III. Violations graves des droits de l'enfant

A. Recrutement et utilisation d'enfants dans les forces et les groupes armés

1. Les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE)

11. Les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) sont mentionnés sur la liste figurant dans l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés⁶ et dans tous ses rapports précédents en tant que partie recrutant et utilisant les enfants comme soldats. Les LTTE se sont engagés dans le passé à mettre fin immédiatement au recrutement d'enfants et ont promis de libérer tous ceux qui se trouvaient dans ses rangs à Olara Ottunu, Représentant spécial pour les enfants touchés par les conflits armés, à Kilinochchi en 1998, à l'UNICEF en octobre 2002 et à la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en janvier 2003, et en mars 2003, ils ont promis de les libérer conformément au Plan d'action pour les enfants touchés par la guerre. Plus récemment, les LTTE ont défini leur position dans un document publié concernant la protection des enfants qui interdit l'enrôlement d'enfants de moins de 17 ans dans les forces armées ainsi que la participation d'enfants âgés de moins de 18 ans dans les combats armés⁷.

12. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance surveille la situation en ce qui concerne les droits de l'enfant et fait rapport sur les violations commises, notamment le recrutement de mineurs. Les parents dont les enfants ont été recrutés ou risquent de l'être par les LTTE sont encouragés à le signaler directement à l'UNICEF ou par l'intermédiaire d'autres organismes internationaux. L'UNICEF vérifie tous les cas qui lui sont signalés et a constitué en 2001 une base de données générales sur le recrutement des mineurs, qui est mise à jour lorsque la situation de l'enfant change. Cette base de données rend compte des cas connus de recrutement d'enfants et s'est avérée être un outil efficace de plaidoyer auprès des LTTE et d'autres factions.

⁶ A/61/529-S/2006/826.

⁷ « Loi sur la protection de l'enfant, 2006 » (loi n° 03 de 2006) promulguée par le secrétariat de la législature Tamileelam. Il convient de noter que cette déclaration de politique générale est en conflit avec le Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2173, n° 27531).

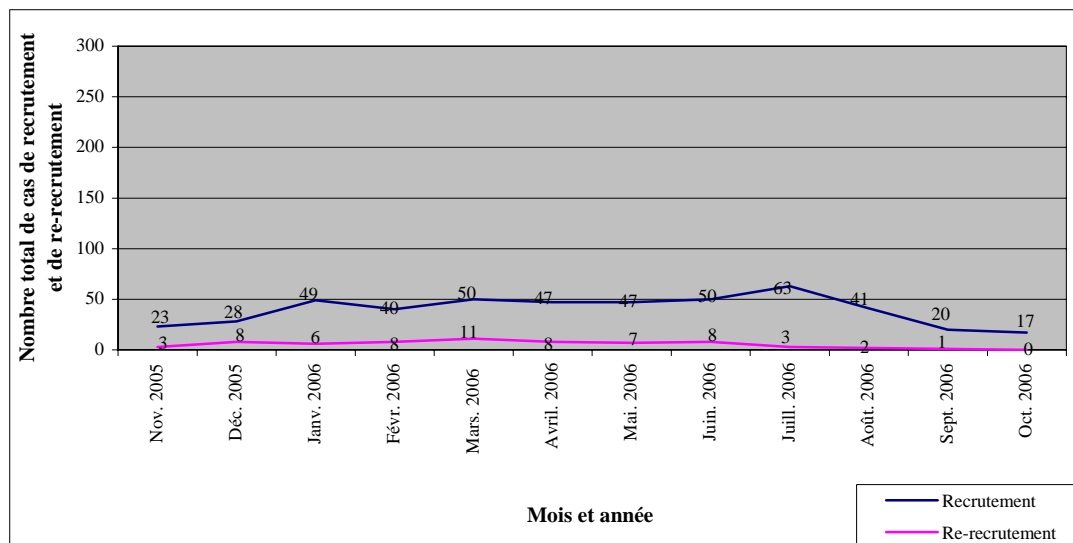
13. Au cours de la période à l'examen, 541 cas de recrutement d'enfants, dont 66 par les LTTE, ont été portés à la connaissance de l'UNICEF. Comme indiqué dans le tableau 1 ci-après, le nombre de cas vérifiés de recrutement d'enfants portés à la connaissance de l'UNICEF a atteint un record en juillet 2006, avec 63 cas vérifiés d'enfants recrutés et 3 cas vérifiés d'enfants re-recrutés.

14. L'exemple ci-après illustre l'expérience directe de ces enfants. D'après des informations fournies à l'UNICEF par leur mère, deux garçons âgés de 17 ans vivant dans le district de Batticaloa auraient reçu à la maison, le 10 juillet, la visite d'un membre des LTTE qui leur aurait enjoint de s'enrôler dans l'aile militaire des Tigres et les aurait ensuite tabassés lorsqu'ils ont résisté à l'enlèvement. Trois jours plus tard, les deux adolescents ont décidé d'aller se réfugier chez leur oncle. À 8 heures du matin, alors qu'ils se rendaient chez lui à bicyclette, ils ont été arrêtés par ce même membre des LTTE, tabassés et enlevés sur sa moto. Plusieurs villageois ont été témoins de l'incident et ont confirmé l'identité du ravisseur. Le 24 juillet, l'UNICEF a été informé que ces deux enfants s'étaient évadés du camp des LTTE. L'UNICEF continue d'assurer la protection de ces deux garçons qui ont peur de rentrer chez eux.

15. Les parents d'un garçon âgé de 15 ans vivant dans le district de Batticaloa ont indiqué que leur enfant et 11 autres avaient été enlevés alors qu'ils participaient à un festival religieux dans un temple de leur village natal. Bien que l'on connaisse l'identité du ravisseur, membre des LTTE, et bien que les parents se soient rendus à maintes reprises dans le camp des LTTE, l'enfant n'a toujours pas été libéré.

16. Au 31 octobre 2006, sur les 5 794 enfants dont l'UNICEF avait vérifié le statut depuis avril 2001, on estimait que 1 598 se trouvaient encore dans les rangs des LTTE, dont 649 âgés de moins de 18 ans et 949 recrutés plus jeunes mais qui étaient désormais âgés de 18 ans ou plus. Les chiffres ci-dessus ne représentent que le nombre de cas portés à la connaissance de l'UNICEF et il semblerait que l'insécurité actuelle ne dissuade les familles d'en signaler des nouveaux. Il y a un chevauchement de 37 % entre le nombre d'enfants enregistrés dans la base de données de l'UNICEF et le nombre d'enfants ayant quitté les rangs des LTTE (démobilisation, désertion, retour dans les foyers), ce qui donne à penser que les chiffres de l'UNICEF ne représentent qu'environ un tiers du nombre total de cas de recrutement.

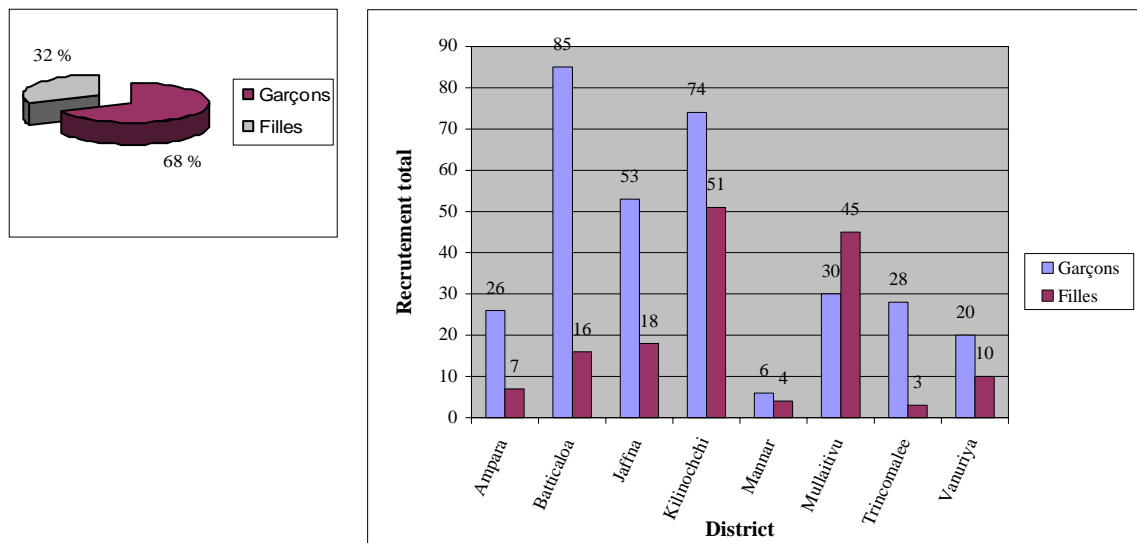
Tableau 1
Cas de recrutement et de re-recrutement d'enfants par les LTTE
signalés entre le 1^{er} novembre 2005 et le 31 octobre 2006



17. Au cours de la période à l'examen, la majorité des cas signalés d'enfants recrutés ou re-recrutés par les LTTE provenait du district de Kilinochchi, avec 26 % de cas vérifiés et documentés, soit une augmentation de 66 % par rapport à l'année précédente. Batticaloa vient en deuxième place avec 23 % du nombre total de cas signalés d'enfants recrutés et re-recrutés par les LTTE dans ce district, soit une diminution de 49 % par rapport à l'année précédente.

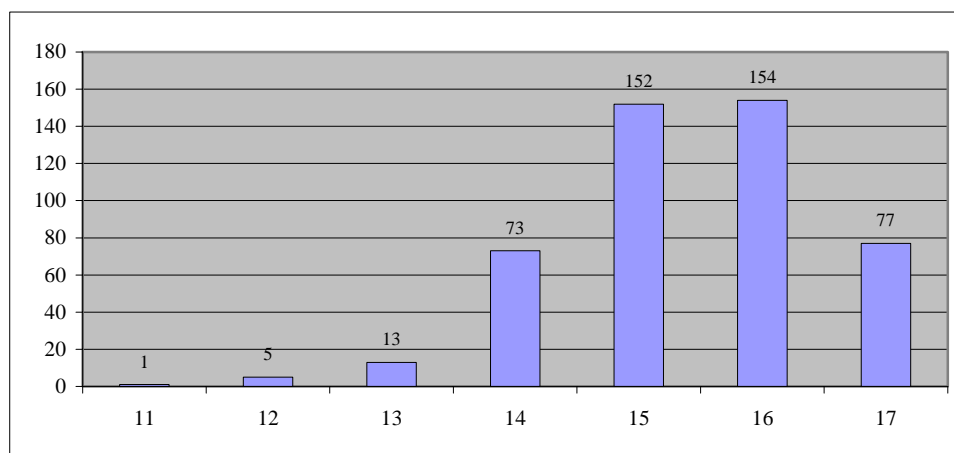
18. Ces données indiquent par ailleurs que le nombre de garçons recrutés était plus élevé que celui des filles (68 % contre 32 %). Toutefois, comme le montre le tableau 2, il y aurait eu plus de filles recrutées que de garçons dans le district de Mullaitivu ainsi qu'une proportion relativement élevée de filles recrutées dans le district de Kilinochchi.

Tableau 2
Ventilation par sexe du recrutement par district,
du 1^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006



19. Sur la base des cas signalés à l'UNICEF, l'âge moyen des mineurs recrutés au cours de la période à l'examen était de 16 ans, comme le montre le tableau 3⁸.

Tableau 3
Ventilation par âge des enfants au moment de leur recrutement
entre le 1^{er} novembre 2005 et le 31 octobre 2006



⁸ Sur la base des cas portés à la connaissance de l'UNICEF, l'âge moyen des mineurs recrutés est de 16 ans depuis 2004; il était de 15 ans en 2002 et 2003, et de 14 en 2001.

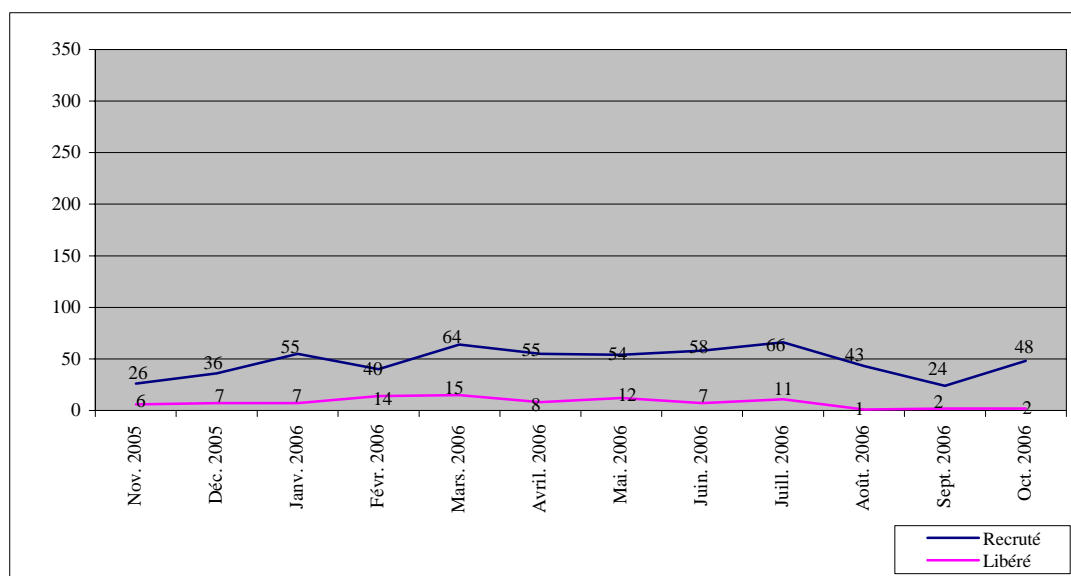
20. Au cours de la période à l'examen, les LTTE ont notifié l'UNICEF de la « libération » de 362 enfants, dont la récente libération de 79 enfants en septembre 2006. D'après la liste des LTTE, sur ces 362 enfants libérés, 224 ont été remis directement à leurs parents, tandis que les 138 autres ont été rendus à leurs familles par l'intermédiaire du Secrétariat du nord-est sur les droits de l'homme, ou transférés par les LTTE ou par ledit Secrétariat à un Centre d'apprentissage et de formation professionnelle. Au cours de la même période, l'UNICEF a vérifié la libération de 90 enfants des rangs des LTTE, dont 69 figurent sur la liste des LTTE. L'UNICEF n'a pas été en mesure de vérifier les autres cas de prétendue libération figurant sur la liste dans la mesure où certains enfants étaient censés résider dans le Centre d'apprentissage et de formation professionnelle auquel l'UNICEF n'a qu'un accès limité.

21. L'UNICEF fait part aux LTTE de sa préoccupation concernant le transfert d'enfants dans ce Centre d'apprentissage et formation professionnelle, dans la mesure où ces enfants sont placés dans cet établissement sans l'assentiment de leurs parents et sans que l'on ait pu vérifier les motifs d'un tel placement. Les parents ont aussi éprouvé des difficultés à voir leurs enfants placés dans ledit Centre. L'UNICEF et les LTTE examinent actuellement la mise au point d'un mécanisme de libération approprié et transparent des enfants, mais aucun engagement ferme n'a encore été pris à cet égard.

22. Il convient aussi de noter, comme le montre le tableau 4, que le nombre de cas vérifiés par l'UNICEF d'enfants effectivement libérés au cours de la période à l'examen a systématiquement été inférieur à celui des enfants recrutés chaque mois.

Tableau 4

Tendances observées dans le nombre de cas signalés et vérifiés de recrutement et de libération d'enfants par les LTTE entre le 1^{er} novembre 2005 et le 31 octobre 2006



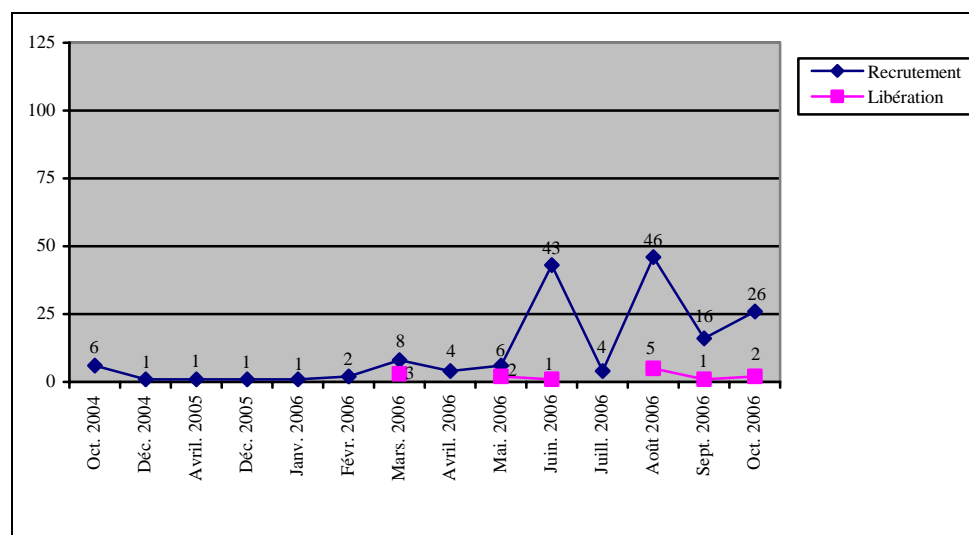
23. Le fait que les LTTE ont systématiquement dispensé une formation à la défense civile aux communautés civiles dans le nord et l'est du pays, pendant des périodes de temps allant de 5 à 45 jours, a été un autre sujet de préoccupation. Le contenu de cette formation n'est pas complètement connu; elle comportait toutefois un entraînement physique et d'autres exercices de nature paramilitaire. L'UNICEF a appris que des enfants de 16 ans à peine y avaient participé. Les directeurs d'écoles et les enseignants ont aussi été tenus d'y participer pendant les heures de cours, ce qui a été préjudiciable à la scolarité des enfants. Dans les districts de Batticaloa, d'Ampara, de Trincomalee et de Killinochchi, des enfants ne seraient pas rentrés chez eux après cet entraînement et l'on soupçonne qu'ils ont été recrutés. On a dit aux parents venus chercher leurs enfants de revenir trois ou quatre mois plus tard, car leurs enfants suivaient une formation militaire.

2. Faction de Karuna

24. Une évolution particulièrement troublante, au cours de la période à l'examen, a été l'augmentation du nombre d'enfants enlevés dans l'est de Sri Lanka par la faction Karuna depuis mai 2006. Au 31 octobre 2006, 164 cas d'enfants recrutés par cette faction ont été portés à la connaissance de l'UNICEF. Sur ce nombre, 14 ont été libérés, 15 se sont évadés et 7 autres ont été re-recrutés. Par conséquent au 31 octobre 2006, 142 enfants seraient toujours dans les rangs de la faction Karuna.

Tableau 5

Tendances observées au 31 octobre 2006 en ce qui concerne le recrutement et la libération d'enfants par la faction Karuna



25. Comme le montre le tableau 5, au cours de la période à l'examen, le recrutement des enfants par la faction Karuna a atteint deux sommets en juin et en août 2006. En l'espace d'une semaine, à la mi-juin, l'UNICEF a appris que 30 enfants auraient été enlevés par la faction Karuna dans les zones de Santhiveli, de Kiran, de Mankerni, de Valachchenai et d'Iruthayapuram (nord de Manmunai) dans le district de Batticaloa. Les enfants enlevés et recrutés par la faction Karuna se trouvaient en majorité dans le district de Batticaloa (145 enfants), puis dans le district d'Ampara (17 enfants), et enfin dans celui de Trincomalee où un enfant a

récemment été recruté. L'âge moyen des enfants recrutés par la faction Karuna est de 17 ans, et de nombreux enfants ont été enlevés en groupe dans les villages ou à proximité de leurs foyers.

26. L'un des nombreux enlèvements en groupe ces derniers mois a eu lieu le 15 juin 2006 au cours d'une cérémonie religieuse dans la zone de Kiran (Batticaloa). Vers 13 h 30, environ 25 membres de la faction Karuna sont arrivés au temple où les villageois étaient rassemblés et ont enlevé 18 personnes, toutes du sexe masculin, dont quatre enfants. Les témoins de cet incident déclarent avoir reconnu certains des ravisseurs en raison de leurs fréquentes visites au village. À ce jour, rien n'indique que les quatre enfants aient été libérés.

27. À ce jour, seuls des cas d'enlèvement et de recrutement de garçons par la faction Karuna ont été portés à la connaissance de l'UNICEF. Ces garçons ont été enlevés dans la rue, dans les temples et à la maison, principalement dans les zones contrôlées par le Gouvernement. On a aussi signalé que des enfants avaient été recrutés dans des zones proche de bureaux et de postes de contrôle des services de sécurité du Gouvernement. Dans tous les cas, il s'est agi d'enlèvements et de recrutements de force, perpétrés dans certains cas par des hommes armés qui se sont directement identifiés comme membres de la faction Karuna. Il a aussi été signalé que dans le district de Batticaloa, les 14 et 26 juin, des membres de l'armée sri-lankaise portant des armes ont accompagné des membres de la faction Karuna qui ont enlevé et recruté de force neuf enfants, dont deux âgés de 14 ans, un de 15 ans et six de 17 ans.

3. Autres préoccupations

28. Le 12 septembre, une nouvelle réglementation d'urgence a été promulguée par le Président qui a nommé le Ministre de la justice Commissaire à la réadaptation chargé de surveiller les centres de protection et de réadaptation de ceux qui se sont rendus⁹ où ceux-ci participeraient à un programme de réadaptation et recevraient une formation professionnelle avant d'être libérés. Ce nouveau système est sur le point de devenir opérationnel; il n'y a toutefois encore aucune distinction entre les enfants et les adultes qui se sont rendus, ce qui va à l'encontre de la pratique acceptée en matière de libération des enfants.

29. Une autre préoccupation concerne la façon dont sont traités les enfants précédemment recrutés qui se trouvent sous la garde des forces de sécurité sri-lankaises. On s'inquiète aussi vivement de ce que les enfants qui se sont rendus à ces forces soient dénoncés publiquement. Cette couverture médiatique peu délicate a débouché sur une stigmatisation et une vulnérabilité accrues de ces enfants et de leurs familles. À titre d'exemple, en mars 2006, deux mineurs recrutés dans le passé qui se sont rendus à l'armée sri-lankaise dans le district de Trincomalee ont été transférés à Colombo et exhibés devant la presse écrite et électronique, montrant comment utiliser une arme qui leur avait été donnée par des militaires.

⁹ À savoir les combattants, y compris les enfants âgés de moins de 18 ans, qui se sont rendus ou ont été capturés par les forces gouvernementales.

B. Enlèvements

30. L'enlèvement d'enfants a généralement été signalé dans le contexte du recrutement forcé. Des enfants ont été enlevés dans la rue ou alors qu'ils se rendaient à diverses destinations, et ont été recrutés de force lors de festivals nocturnes dans des temples ou à l'occasion de braquages de maisons. Au cours de ces six derniers mois, on a par ailleurs enregistré une augmentation des enlèvements en groupe par rapport à celui des enlèvements individuels.

31. Au cours de la période à l'examen, la Mission de suivi à Sri-Lanka a reçu 237 plaintes concernant l'enlèvement d'enfants, dont 117 visaient les LTTE, 105 la faction Karuna et 15 le Gouvernement sri-lankais. Elle a statué sur 37 plaintes déposées contre les LTTE, 3 contre le Gouvernement sri-lankais et 6 contre la faction Karuna. Au 31 octobre, la Mission n'avait pas encore statué sur 146 plaintes concernant l'enlèvement d'enfants dont 70 visant les LTTE, 9 le Gouvernement sri-lankais et 67 la faction Karuna.

32. Vu l'escalade rapide de la violence depuis mai 2006, le nombre de disparitions et d'enlèvements augmente. Rien qu'à Jaffna en août 2006, plus de 60 disparitions et enlèvements de civils par les LTTE, les forces de sécurité du Gouvernement et les groupes paramilitaires ont été signalés. Les cas connus et signalés comportent l'enlèvement de deux jeunes de 17 ans lors d'incidents séparés à Jaffna les 9 et 19 août, dans les divisions de Kantharodai Veethi et de Pankuduthevu, respectivement. Les forces de sécurité du Gouvernement auraient été impliquées et la Commission sri-lankaise des droits de l'homme assure le suivi de ces affaires.

C. Cas de meurtre ou de mutilation

33. D'après la Mission de suivi à Sri Lanka, au cours de la période faisant l'objet du rapport, le conflit a coûté la vie à au moins 2 118 personnes, y compris 1 135 civils, dont un nombre important d'enfants. La recrudescence de la violence depuis mai 2006 s'est traduite par une multiplication des décès d'enfants au cours de ces derniers mois. Par exemple, au début d'août, le Gouvernement a fait état de 12 jeunes victimes dans la seule division de Mutur. L'insécurité qui va s'aggravant empêche toutefois de tenir le compte détaillé du nombre d'enfants tués dans les zones touchées.

34. Plusieurs des enfants tués pendant la période à l'examen, avaient été utilisés comme soldats par les Tigres de libération ou auraient été affiliés à ces derniers. Par exemple, le 17 juin, un garçon de 15 ans originaire de Point Pedro a été tué dans la zone de séparation entre le Gouvernement sri-lankais et les Tigres de libération près du point de contrôle de Muhamalai. D'après la Mission de suivi, ce garçon transportait des photos de lui en uniforme des Tigres de libération lorsqu'il a été trouvé mort. Trois soldats de l'armée sri-lankaise auraient admis l'avoir abattu. Le 29 juillet, le corps d'un garçon de 16 ans affilié aux Tigres et tué par balle a été trouvé à Kayts (Jaffna). Une enquête est en cours mais n'a pas encore permis, au moment de l'établissement du rapport, de résoudre l'affaire. En outre, le 29 août, 16 corps mutilés, notamment ceux de trois garçons tamouls de 15, 16 et 17 ans, ont été amenés à l'hôpital de Vavuniya. Le Gouvernement sri-lankais a allégué que les victimes étaient membres des Tigres et avaient été tuées alors qu'elles attaquaient une base des forces aériennes sri-lankaises à Poovaragankulam (Vavuniya). Toutefois, d'après la Mission de suivi, les victimes n'auraient pas eu d'armes sur elles.

35. Des enfants ont également été au nombre des victimes de l'utilisation inconsidérée de mines Claymore. De janvier à juin 2006, le groupe de déminage des Nations Unies a été informé que plus de 440 personnes, dont 202 civils, avaient été tuées ou blessées par des mines de ce type à Sri Lanka. Selon la Mission de suivi, il semblerait, d'après le nombre d'attaques, les cibles, les tactiques utilisées et le cadre géographique, que les Tigres de libération soient responsables. Elle n'écarte toutefois pas la possibilité que certaines de ces attaques aient été menées par d'autres acteurs ou qu'elles soient des opérations secrètes.

36. L'utilisation aveugle de mines Claymore ou de mines à pression et d'autres moyens meurtriers qui auraient été utilisés par les Tigres de libération et provoqué la mort d'enfants a notamment coûté la vie, le 19 janvier, à un enfant de 15 ans lors d'une attaque à la mine Claymore lancée par les Tigres de libération à Thandavanveli, dans le district de Batticaloa. En outre, le 15 juin, 65 civils, dont 14 enfants, ont été tués, et 70 autres blessés par une mine Claymore jetée sur un autocar transportant des civils à Kebitigollewa, dans le district d'Anuradhapura.

37. Le recours inconsidéré aux mines Claymore, aux bombardements aériens et autres moyens meurtriers par le Gouvernement sri-lankais aurait également coûté la vie à un certain nombre d'enfants. Il s'est notamment agi du bombardement par les forces armées sri-lankaises de positions des Tigres de libération situées aux alentours de Sampur et Muttur, dans le district de Trincomalee, qui a tué, le 25 avril, quatre enfants âgés de 4, 14, 15 et 16 ans et en a blessé 14 autres, âgés de 3 mois à 17 ans. Le bombardement aérien par le Gouvernement sri-lankais, le 14 août, d'un ensemble de bâtiments sis à Valepuram (Mullaitivu), qui a tué au moins 40 adolescentes et blessé plus de 100 autres jeunes filles constitue un autre exemple. Il a été rapporté qu'au moment de la frappe aérienne, entre 400 et 600 adolescentes étaient rassemblées dans ces bâtiments où il leur avait été demandé par les Tigres de libération d'entreprendre une formation aux premiers soins et à la propagande¹⁰.

D. Attaques lancées contre des écoles et des hôpitaux

1. Attaques contre des écoles

38. L'intensification du conflit au cours de la période faisant l'objet du rapport s'est traduite par un nombre accru d'attaques contre les écoles qui constituaient jusqu'alors des zones de paix et des endroits où trouver sécurité et refuge. Par exemple, le 25 avril, le jardin d'enfants Sri Shanmuga et le laboratoire de sciences du collège central de Chenaiyoor ont été endommagés par des frappes aériennes et des tirs d'artillerie gouvernementaux aux alentours de Muttur, dans le district de Trincomalee, et ont dû fermer; le 3 octobre, l'école de Murunkan, dans le district de Mannar, a été bombardée par les forces gouvernementales qui ont causé des dommages aux bâtiments scolaires ainsi qu'au bureau d'éducation du district et au centre des enseignants situés à côté. D'après les informations obtenues, la zone de Murunkan fait fréquemment l'objet de bombardements, ce qui se traduit par le déplacement temporaire pour la nuit de la population locale. La fréquentation scolaire aurait également sensiblement baissé, la plupart des enfants ayant peur d'aller en classe et environ 75 d'entre eux ayant arrêté de se rendre à l'école.

¹⁰ *Source* : Entretiens menés auprès de trois survivantes par un consultant auprès du Secrétariat chargé de coordonner le processus de paix du Gouvernement sri-lankais.

39. La scolarisation dans l'ensemble du nord et de l'est du pays, en particulier à Jaffna, Trincomalee, Vavuniya et Batticaloa, a également gravement souffert de l'insécurité. Les écoliers du district de Jaffna ont été tout particulièrement touchés par le conflit déclenché le 11 août et la fermeture de toutes les écoles de Jaffna du 9 septembre au 9 octobre du fait du boycottage organisé par l'Union des étudiants pour protester contre les hostilités à Jaffna. Deux écoles se trouvant dans la zone de haute sécurité de la région de Tellipallai (l'Union College et l'école Thanthai Selva Vidyalaya) de Jaffna ont fermé leurs portes car elles ne sont plus accessibles depuis le 11 août pour des raisons de sécurité. La réouverture de ces écoles n'est pas envisagée pour le moment. Les enfants sont actuellement scolarisés là où ils ont été déplacés.

40. Dans les districts de Trincomalee, Batticaloa et Ampara, les taux de scolarisation ont également baissé en beaucoup d'endroits du fait de la peur du recrutement et de l'insécurité générale. La peur de se rendre à l'école ne s'est pas limitée au nord et à l'est de Sri Lanka. Après l'assassinat du général de division Parami Kulatunga, le 26 juin 2006, nombre d'écoliers de Colombo et du sud ne se sont pas rendus en classe dans les jours qui ont suivi, ayant entendu partout des rumeurs selon lesquelles toutes les écoles seraient bombardées par les Tigres de libération.

41. En outre, dans l'ensemble du nord et de l'est de Sri Lanka, les points de contrôle militaires et les bureaux politiques du Tamil Makkal Viduthalai Puligal (TMVP) sont situés très près de certains établissements scolaires, notamment juste à côté d'écoles ou de jardins d'enfants ou même dans l'enceinte de ces établissements. À Batticaloa, par exemple, la faction Karuna a ouvert un bureau politique du TMVP à côté du lycée de filles St. Cecilia¹¹. La proximité des points de contrôle militaires et des bureaux politiques ne fait que perpétuer la peur qu'ont les enfants de fréquenter l'école et les expose à un risque accru d'agression physique, ces lieux faisant souvent l'objet d'attaques à la grenade et aux mines Claymore. Le 25 octobre 2006, par exemple, un membre des Tigres de libération aurait jeté une grenade à main contre le bureau du TMVP à Chenkalladi (Batticaloa), tuant trois personnes et en blessant huit autres. En outre, l'exposition constante à un environnement fortement militarisé n'a fait que renforcer encore la peur intense des enfants.

2. Attaques contre des hôpitaux

42. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, une attaque contre un hôpital a été signalée. Le 2 août, la maternité et la partie réservée aux femmes de l'hôpital général de Mutur, dans le district de Trincomalee, ont été détruites et le bloc opératoire, le service des consultations externes et les locaux affectés au personnel soignant ont été en partie endommagés du fait des tirs d'artillerie. L'identité de la partie responsable reste à déterminer.

43. La haute sécurité dont bénéficient les hôpitaux a également été une source de peur pour les membres de la communauté et les a dissuadés de se rendre à l'hôpital. Par exemple, l'hôpital du district de Mannar dispose d'un point de contrôle armé à l'entrée et le garde tire parfois des coups de feu, en particulier le soir, ce qui interdit l'accès des civils à l'hôpital.

¹¹ Les parents et les autorités scolaires ont protesté auprès du Gouvernement contre l'emplacement du bureau politique.

E. Violences sexuelles graves

44. Bien que plusieurs viols aient été signalés dans les zones touchées par le conflit, les enfants n'en étaient pas victimes.

F. Refus d'accès au personnel humanitaire

45. À la suite de l'escalade des hostilités, le Gouvernement a imposé des restrictions aux organismes humanitaires. Cela a eu un grave impact sur l'accès du personnel humanitaire en particulier aux plus vulnérables, notamment aux enfants.

46. Les opérations militaires menées en juillet et août 2006 dans les districts de Trincomalee et Batticaloa ont donné lieu à des déplacements de masse et créé des besoins urgents en matière d'aide humanitaire. Du fait des restrictions imposées par le Gouvernement aux organismes humanitaires, l'accès aux personnes déplacées dans de nombreuses zones a été extrêmement limité, certaines d'entre elles restant totalement interdites, notamment l'ensemble de la division d'Eachcilampattu et, pendant un certain temps, une bonne partie de la division de Mutur, à Trincomalee. Seuls le Comité international de la Croix-Rouge et les organismes des Nations Unies ont pu avoir accès à la division de Vaharai, à Batticaloa, où se trouvaient quelque 42 880 personnes déplacées à la fin de septembre, et uniquement de manière périodique.

47. La fermeture des lignes de défense avancée par l'armée sri-lankaise le 11 août 2006 a gravement entravé la circulation entre Vavuniya et Kilinochchi pendant presque deux mois. Les organismes humanitaires, y compris ceux des Nations Unies, n'ont pas été à même d'acheminer des fournitures essentielles et le Gouvernement n'a fourni qu'un approvisionnement limité, ce qui s'est traduit par une grave pénurie de produits alimentaires, de médicaments et de carburant en particulier. Certaines des restrictions imposées au personnel des Nations Unies ont été levées au début d'octobre, mais la liberté de circulation du personnel international des ONG internationales demeure entravée. La fermeture des lignes de défense avancée et de la route nationale A9 s'est également traduite par l'immobilisation à Vavuniya, pendant plusieurs semaines, de quelque 2 000 personnes dont beaucoup étaient des enfants séparés de leur famille et des mineurs non accompagnés, notamment un groupe de 23 écoliers de Jaffna.

48. À Jaffna, le couvre-feu strict imposé lorsque les hostilités ont commencé le 11 août 2006, allié à la fermeture de la route A9 et à l'arrêt des vols commerciaux, a, de fait, coupé la péninsule du reste du pays pendant plus d'un mois. Ces mesures ont débouché sur une pénurie de denrées alimentaires, de médicaments et autres biens essentiels qui ne pouvaient être acheminés vers Jaffna que par des cargos gouvernementaux qui ont commencé à arriver le 24 août. À la mi-septembre, le couvre-feu avait été levé de façon intermittente dans une grande partie de la péninsule; toutefois, nombre de zones étaient encore interdites aux organismes des Nations Unies, notamment à l'est de Kodikamam et dans les îles situées au large de Jaffna.

49. Les organismes humanitaires, y compris ceux des Nations Unies, ont notamment éprouvé beaucoup de difficultés pour accéder aux zones contrôlées par les Tigres de libération. Le personnel des points de contrôle militaire impose fréquemment un enregistrement venant s'ajouter à celui demandé par le Ministère de la défense, s'agissant notamment du personnel et des véhicules des ONG locales.

Dans le district de Batticaloa, les restrictions imposées par le Gouvernement limitent l'accès des ONG aux zones contrôlées par les Tigres de libération.

50. Le personnel humanitaire a souvent été menacé ou attaqué, ce qui a gravement entravé la fourniture de l'aide humanitaire. Par exemple, le 30 janvier 2006, 10 membres de l'Organisation tamoule de redressement ont été enlevés par des inconnus sur la route nationale reliant Batticaloa à Polonaruwa. Trois d'entre eux ont été relâchés, mais sept manquent encore. Le 10 avril, une attaque à la mine Claymore à Mirusuvil, dans le district de Jaffna, a fait six morts, dont deux personnes travaillant pour Caritas. Par ailleurs, le 16 mai, un chauffeur employé par le Conseil norvégien pour les réfugiés a été tué par balle à Vavuniya, apparemment par les forces sri-lankaises. Le 4 août 2006, 17 employés locaux de l'ONG française Action contre la faim ont été tués à Mutur semble-t-il également par les forces sri-lankaises. Le Gouvernement sri-lankais a confié l'examen de ce cas à la Commission spéciale d'enquête et invité une équipe de médecins légistes australiens à jouer un rôle d'observateurs durant l'enquête et à y collaborer. En outre, le 20 août 2006, un membre du personnel local de la société de Croix-Rouge sri-lankaise a été tué par balle par des inconnus à Cheddikulam, dans le district de Vavuniya, et le 24 août 2006, un consultant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a été trouvé mort, tué par balle, à Thambiluvil dans le district d'Ampara.

51. À l'issue de discussions entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales concernant les obstacles à l'accès du personnel humanitaire, un comité consultatif composé de représentants des organismes des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Union européenne a été créé, qui relève du Ministre de la gestion des catastrophes et des droits de l'homme. En font également partie des représentants des Ministères de la défense et des affaires étrangères et du Commissariat général aux services essentiels. La raison d'être du comité est de résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement en carburant, en denrées alimentaires, en médicaments et en biens essentiels et de remédier aux difficultés auxquelles sont confrontés les organismes pour mener leurs activités.

IV. Dialogue, plan d'action, surveillance et communication de l'information afin de remédier aux violations des droits de l'enfant

A. Dialogue

52. Des activités de sensibilisation du public aux questions relatives à la protection des enfants ont été menées de manière continue, s'agissant en particulier du recrutement par l'armée d'enfants et de l'escalade de la violence et de ses incidences sur les civils et le personnel humanitaire. Au sein du système des Nations Unies, toute une série de responsables et d'entités ont lancé des initiatives de ce type, notamment le Secrétaire général, son Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Coordonnateur des secours d'urgence et l'UNICEF. L'importance accordée aux droits de l'enfant a également été soulignée dans plusieurs déclarations et interventions internationales faites notamment par les coprésidents de la communauté des donateurs (États-Unis, Japon, Norvège et Union européenne), le Parlement européen et des ONG internationales comme Amnesty

International et Human Rights Watch. Des organismes nationaux tels que la Commission sri-lankaise des droits de l'homme ont également mené des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant.

53. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance continue ses efforts auprès des Tigres de libération pour obtenir la libération d'enfants et faire en sorte qu'ils mettent un terme au recrutement d'enfants dans leurs rangs. Des rapports mensuels sur le recrutement sont établis par l'UNICEF et des exemplaires de ce rapport sont mis à la disposition des Tigres de libération. Lors d'une réunion entre l'UNICEF et les Tigres de libération, en octobre 2006, il a été convenu que chaque partie désignerait trois personnes devant se rencontrer régulièrement (réunions connues sous le nom de 3x3) pour examiner les questions techniques concernant la libération d'enfants et les mesures prises pour mettre fin au recrutement. Le dialogue se poursuit entre l'UNICEF et les Tigres de libération par ce biais; deux réunions ont eu lieu en 2006. Les Tigres ont également annoncé la formation d'un groupe chargé de la protection des enfants; le mandat de ce dernier doit toutefois encore être précisé. En juin 2006, les Tigres de libération et l'UNICEF ont de nouveau examiné l'importance du maintien d'un mécanisme de libération approprié et le rôle du centre de formation lors de la libération des enfants rentrant chez eux.

54. Suite au recrutement présumé d'enfants par la faction Karuna dans le district de Batticaloa, l'UNICEF a également rencontré des représentants de l'« aile politique » de cette dernière, le TMVP, en juin 2006, pour leur rappeler qu'ils ont l'obligation de ne pas recruter d'enfants et de libérer ceux qui sont mineurs. Le dialogue se poursuit.

B. Plan d'action en faveur des enfants touchés par la guerre

55. En juin 2003¹², le Gouvernement sri-lankais et les Tigres de libération ont fait leur un plan d'action en faveur des enfants touchés par la guerre dans le nord-est de Sri Lanka (ci-après dénommé « plan d'action »), en collaboration avec des partenaires techniques clefs comme les organismes des Nations Unies et les ONG internationales et nationales. Ce plan d'action portait à l'origine sur une période de deux ans – de juillet 2003 à juin 2005. Il a toutefois été prorogé jusqu'en juillet 2006, pour qu'un examen détaillé puisse être mené à bien.

56. Le plan d'action est un programme multisectoriel faisant intervenir plusieurs entités, qui a été conçu pour améliorer les conditions de vie de tous les enfants touchés par la guerre dans les huit districts du nord-est de Sri Lanka, notamment les recrues mineures, les enfants affectés à des travaux dangereux, ceux qui ont abandonné leurs études, les enfants des rues et autres enfants vulnérables.

57. Dans le cadre du plan d'action, les Tigres de libération se sont engagés à mettre un terme au recrutement d'enfants et à libérer ceux qui combattaient déjà dans leurs rangs. Des progrès importants ont été accomplis pour ce qui est de la réduction du taux de recrutement, le nombre indiqué à l'UNICEF chutant régulièrement et étant passé de 1 464 enfants en 2002 à 1 213 en 2003, 819 en 2004, 586 en 2005 et 424 au 31 octobre 2006. Les chiffres concernant le re-recrutement ont fluctué : 29 enfants en 2002, 67 en 2003, 277 en 2004, 115 en 2005 et 55 au

¹² Comme convenu au cours des pourparlers de paix qui ont eu lieu à Oslo en décembre 2002 et à Berlin en février 2003.

31 octobre 2006. Par ailleurs, l'âge moyen au moment du recrutement est passé de 14 à 16 ans au cours de cette période. Il apparaît toutefois clairement que les Tigres n'ont pas respecté leur engagement de cesser le recrutement de mineurs et de libérer toutes les recrues n'ayant pas atteint l'âge adulte. Un engagement véritable d'honorer le plan d'action se traduirait par la libération immédiate de tous les enfants dont le nom se trouve encore dans la base de données de l'UNICEF, l'acceptation d'un suivi et d'une vérification indépendantes et la cessation immédiate du recrutement de mineurs.

C. Surveillance et communication de l'information

58. Le Gouvernement sri-lankais et l'équipe de pays des Nations Unies ont examiné de manière détaillée le mandat d'un groupe de travail sur la surveillance et la communication de l'information qui serait mis en place dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et ses modalités de création. La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 26 juillet 2006. Ce groupe est présidé par le coordonnateur résident et le représentant de l'UNICEF en est Président adjoint. Il se compose actuellement de représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale du Travail ainsi que du Conseiller de haut niveau aux droits de l'homme auprès de l'équipe de pays des Nations Unies; de membres d'organismes sri-lankais s'occupant de la protection des droits de l'enfant (Office national de protection de l'enfance et Commission sri-lankaise des droits de l'homme); et d'acteurs de la société civile, y compris une ONG nationale (Sarvodaya) et une ONG internationale (OXFAM Grande-Bretagne), ayant une expérience de la protection des droits des enfants touchés par un conflit armé et susceptibles de faciliter la surveillance et la communication de l'information. Le CICR participe en tant qu'observateur aux travaux du groupe de travail et un représentant de la Mission de suivi à Sri Lanka a aidé le groupe en lui fournissant un complément d'information concernant la vérification des cas.

59. Des réunions ont eu lieu aussi bien dans les districts qu'à Colombo entre le CICR, la Mission de suivi à Sri Lanka et l'UNICEF pour examiner la façon dont la situation évoluait s'agissant du recrutement des enfants. Les organismes internationaux et les ONG ont également collaboré à des initiatives spécifiques de prévention et de protection. Par exemple, en juin 2006, un certain nombre d'organismes travaillant dans les districts de Batticaloa et Trincomalee ont mis en place, par rotation, une présence internationale sur les sites d'un festival religieux qui avaient déjà servi de cadre à des opérations de recrutement. Aucun cas de recrutement d'enfants à l'occasion de ce festival n'a été signalé en 2006.

60. Il existe également, tant à Colombo qu'au niveau des districts, des dispositifs de coordination interinstitutions dont l'objectif est de renforcer la participation des acteurs communautaires à la prévention du recrutement d'enfants et autres types de violations. En mai 2006, a été organisée une réunion interinstitutions pour la protection des enfants, à laquelle ont participé des organisations internationales et des organismes des Nations Unies clefs travaillant dans le nord et l'est du pays. Cette réunion a permis de définir un certain nombre de mesures essentielles à prendre pour améliorer la collaboration au niveau des districts et faciliter la participation des communautés. De son côté, le Haut-Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés dirige chaque mois à Colombo les travaux du groupe de travail pour la protection des personnes déplacées.

61. Au nombre des autres initiatives figure l'enregistrement des plaintes par les bureaux régionaux de la Commission sri-lankaise des droits de l'homme et la création de services d'assistance dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Les bureaux régionaux ne reçoivent toutefois actuellement qu'environ 30 % des plaintes du fait des difficultés d'accès à certaines zones et de la culture de rumeurs, d'intimidation et de peur qui prévaut s'agissant du signalement des violations. L'UNICEF s'est entretenu avec la police afin de renforcer la confiance au sein de la communauté pour ce qui est du signalement des violations, nombre de ses membres ayant peur de porter ces dernières à la connaissance des autorités locales. Le niveau de confiance que doit avoir la communauté pour signaler les violations peut également être renforcé par la rédaction récente par la Commission de réforme du droit sri-lankais d'une loi sur la protection des témoins, qui vise à protéger l'identité de ces derniers.

V. Problèmes à résoudre pour ce qui est de la fourniture d'une assistance aux enfants touchés par les conflits

62. Les organismes chargés de la protection des enfants à Sri Lanka ont continué de faire face à un nombre important de difficultés pour ce qui est de remédier aux violations des droits de l'enfant dans le cadre du conflit, et notamment aux problèmes ci-après :

a) Les Tigres de libération continuent de ne pas s'engager à mettre un terme au recrutement d'enfants et à libérer tous les enfants qui combattent dans ses rangs conformément aux modalités convenues;

b) L'enlèvement et le recrutement d'enfants par la faction Karuna dans les districts de l'est se font plus fréquents et il devient plus difficile d'engager et de développer un dialogue humanitaire sur les questions relatives à la protection des enfants avec ladite faction;

c) La situation politique et la sécurité à Sri Lanka se sont détériorées rapidement et la violence touchant les enfants et les communautés a augmenté, en particulier depuis mai 2006;

d) Les restrictions imposées aux organisations humanitaires par le Gouvernement après l'escalade des hostilités, en particulier depuis juillet 2006, ont gravement limité l'accès de ces organisations aux enfants les plus vulnérables et l'assistance qu'elles étaient susceptibles de leur apporter;

e) Les conditions imposées par les Tigres de libération continuent d'entraver la fourniture impartiale d'une aide par les ONG;

f) Un climat de peur règne au sein de la communauté du fait de l'instabilité causée par la situation en matière de sécurité, les actes d'intimidation de la part des parties au conflit et l'absence de mécanisme permettant d'assurer la sécurité de ceux qui portent plainte. La peur insurmontable ressentie par les membres de la communauté les empêche de signaler les violations et entrave leur mobilisation en faveur d'une action préventive efficace qui améliorerait la protection des enfants. En outre, la faiblesse des institutions d'État, notamment la police, le système judiciaire, l'Office national de protection de l'enfance et la Commission des droits de

l'homme, fait obstacle à la vérification et à l'instruction efficaces et en temps voulu des affaires et à l'identification et à la mise en jeu de la responsabilité de ceux qui ont commis de graves violations et empêche ces institutions de cerner les besoins des enfants et d'y répondre;

g) Les médias, fortement polarisés, exacerbent les tensions ethniques et continuent de ne pas tenir compte de l'intérêt des enfants;

h) Les difficultés de communication entre la police et les membres des communautés locales empêchent le signalement des violations. La majorité des policiers déployés dans les zones tamoules touchées par le conflit sont des cinghalais qui ne parlent pas le tamoul;

i) Les capacités du groupe de travail sur la surveillance et la communication de l'information de développer sur le long terme un mécanisme adapté concernant les violations sont limitées et il convient de renforcer les capacités de protection des enfants des organisations nationales. Contrairement à d'autres pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ou constituant pour celui-ci un sujet de préoccupation, aucune mission de surveillance des droits de l'homme n'a été créée pour Sri Lanka.

VI. Recommandations

63. Compte tenu de ce qui précède, je tiens à faire les recommandations ci-après :

1. Je demande instamment à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement toute violence et de reprendre le processus de paix afin de parvenir à un règlement négocié. Ce processus devrait comprendre l'adoption de dispositions assurant la protection des enfants et permettant de prévenir de graves violations de leurs droits et les violences dont ils sont les victimes.

2. Bien que des progrès limités aient été accomplis s'agissant de la libération de certains enfants recrutés par les Tigres de libération au cours des trois dernières années, le refus opposé par les Tigres de mettre complètement fin au recrutement et à l'utilisation des enfants, de libérer tous les enfants dont le nom se trouve encore dans la base de données de l'UNICEF et d'adopter des procédures transparentes pour leur libération et la vérification de leur démobilisation rend nécessaire l'adoption de mesures ciblées contre les dirigeants politiques et militaires des Tigres de libération.

3. Les Tigres de libération doivent cesser immédiatement de remettre les enfants libérés au centre de formation et les rendre plutôt à leur famille, conformément au plan d'action, et fournir les informations nécessaires à l'UNICEF pour qu'il puisse les vérifier en temps opportun.

4. Les Tigres de libération doivent respecter le droit à la libre circulation des personnes déplacées et leur permettre de quitter les zones de conflit et cesser d'utiliser les civils comme des boucliers humains.

5. Le TMVP et son aile militaire, la faction Karuna, devraient cesser immédiatement de recruter et d'utiliser des enfants soldats, et notamment de les enlever, et s'engager auprès de l'UNICEF, de façon prioritaire, à libérer tous les enfants qu'il compte dans ses rangs, assurer un processus de vérification transparent et mettre au point des procédures de vérification de l'âge avec l'UNICEF afin de

prévenir tout recrutement ultérieur, faute de quoi des mesures ciblées seront envisagées contre eux.

6. Je souligne la nécessité pour le Gouvernement d'enquêter immédiatement sur les allégations selon lesquelles certains éléments des forces de sécurité sri-lankaises participent au recrutement et à l'enlèvement d'enfants par la faction Karuna dans l'est du pays et j'invite l'UNICEF et tout autre organisme compétent à apporter un appui immédiat pour que ces allégations soient examinées.

7. J'encourage les coprésidents et les facilitateurs norvégiens à prendre contact avec les parties pour que figure dans le mandat de la mission de surveillance de la paix un important élément de protection des enfants permettant de renforcer les efforts de suivi et de vérification du respect par les parties énumérées à l'annexe II du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés des dispositions prises⁶.

8. L'équipe de pays des Nations Unies est prête à aider le Gouvernement sri-lankais à mettre rapidement au point des programmes intérimaires d'aide aux enfants libérés par les groupes armés et commis à la garde du Gouvernement.

9. La communauté internationale devrait soutenir les efforts déployés par l'UNICEF et d'autres organismes compétents pour renforcer les capacités du mécanisme de surveillance, et notamment fournir le financement nécessaire au développement du potentiel de communication de l'information de la Commission sri-lankaise des droits de l'homme et de l'Office national de protection de l'enfance.

10. Je demande instamment à toutes les parties de reconnaître la neutralité et la sécurité des écoles, des hôpitaux et des institutions religieuses en tant que « zones de sécurité » dans les zones touchées par le conflit et de s'engager à les assurer.

11. J'appelle instamment le Gouvernement sri-lankais et toutes les parties concernées à permettre au personnel humanitaire se trouvant à Sri Lanka d'accéder librement et en toute sécurité aux zones touchées par le conflit.

